

**RÉFÉRENTIELS D'ACTIVITÉS,
DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION
DU TITRE DE NIVEAU 4 :**

**« Chef d'équipe
en intervention et/ou
en situation d'urgence »**

PRÉAMBULE : CONTEXTE ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Évaluation des compétences au titre de la formation continue :

Dans le cadre du dispositif de développement de compétences (DDC) et plus particulièrement des formations, les évaluations s'articulent selon une logique de « compétences ». En effet, les référentiels de formation ont été modularisés afin de respecter les compétences détaillées dans le référentiel d'activités et de compétences (RAC) de l'emploi.

Ainsi, les savoirs de référence et procéduraux sont appréciés lors d'**évaluations orales ou écrites** [questionnaires à choix multiples (QCM), à courte réponse (QCR) ou à court développement (QCD)] assorties de **mises en situation contextualisées, d'études de cas** et/ou de **restitutions technico-opérationnelles**.

Les appréciations du collège des instructeurs se structurent selon trois critères :

1. Les connaissances techniques :

Il s'agit d'évaluer si le stagiaire dispose des savoirs procéduraux et techniques nécessaires à la résolution d'un problème donné, dans le champ professionnel concerné (blocs de compétences).

2. Les compétences professionnelles :

Le champ de ce critère est plus large que le précédent car il consiste à apprécier l'ensemble des savoir-faire du stagiaire et sa bonne appréhension de l'environnement professionnel dans lequel il évolue.

Les savoir-faire requis peuvent aller de la simple capacité à exécuter une tâche prescrite jusqu'à la gestion de missions /interventions complexes et inédites à mener sous stress intense. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les capacités du stagiaire à mettre en œuvre ses connaissances techniques dans différentes situations se rapportant à divers contextes.

3. Les aptitudes professionnelles :

Les observations lors des mises en situation doivent permettre de les révéler. Ce critère, essentiel au futur emploi, permet d'aller au-delà de la seule appréciation des mérites professionnels antérieurs des stagiaires. Il s'agit d'apprécier un potentiel humain dans un contexte professionnel déterminé, c'est-à-dire sa capacité à s'insérer dans une intervention en environnement hautement incertain et risqué, ainsi qu'à s'adapter aux évolutions et exigences des fonctions associées à l'emploi.

Évaluation des compétences au titre de la VAE :

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de la présentation de l'expérience du livret 2 et sur les documents annexés, complétée par un entretien avec le jury (présentiel ou à distance), voire par une mise en situation professionnelle réelle ou simulée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 1 :
PRÉPARER, CONDUIRE PUIS DÉSENGAGER UNE INTERVENTION EN SITUATION D'URGENCE**

L'intervention est la phase comprise entre la mise en alerte et le désengagement. Celle-ci se traduit par un processus de mise sur pied planifié, marqué par son intégration progressive et l'acheminement jusqu'à son lieu d'engagement.

Les mécanismes de la montée en puissance visent à mobiliser, équiper, préparer puis acheminer les différentes composantes à déployer. Ces dispositions modulaires dépendent des ressources engagées et du rythme du cycle décisionnel, dicté par le niveau d'urgence.

Dans la perspective d'une intervention sur court préavis, le chef d'équipe collabore à l'élaboration de modes d'action répondant à des situations complexes dans des délais contraints, en alliant détermination, capacité de durer, résilience et faculté d'adaptation.

Son action se caractérise par une anticipation et une large autonomie, assorties d'une remontée d'information régulière vers sa hiérarchie directe. Le certifié évolue dans un environnement le plus souvent incertain (catastrophe naturelle et/ou humanitaire, crise majeure de toute nature, etc.) en étant au contact direct de l'action.

<p>A1. Préparation de l'intervention</p> <p>A11. Étude de la mission</p>	<p>Afin d'offrir une assistance rapide et coordonnée devant une situation d'urgence,</p> <p>étudier la mission dans son cadre espace-temps</p> <p>en examinant les caractéristiques majeures transmises par sa hiérarchie</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser son équipe dès la phase de mise en alerte ; - garantir la bonne compréhension de la mission en reformulant l'intention, les contraintes et l'effet final recherché ; - exploiter les informations nécessaires à l'exécution de la mission ; - détecter les limites et les risques induits ; - exprimer des demandes complémentaires. 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat maîtrise à la fois la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en alerte de ses équipiers (plan de ramassage) ; - stricte compréhension de la mission dans son cadre espace-temps ; - précision et la cohérence de l'étude de la situation ; - méthode de raisonnement ; - pertinence et le réalisme des demandes
---	---	--	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Expression de besoins	<p>Afin de permettre un engagement efficace, exprimer les besoins humains et techniques nécessaires à la réussite de la mission</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les besoins de l'équipe en mesurant les écarts entre les moyens existants et ceux nécessaires au bon déroulement de la mission ; - exprimer clairement les priorités ; - anticiper les seuils d'ingrédients et produits consommables ; - identifier les périodicités et les stocks à renouveler 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - les déséquilibres sont portés rapidement à la connaissance du N +1 ; - les choix sont pertinents et les demandes réalistes ; - un esprit de synthèse sous stress est démontré ; - la combinaison des moyens proposés et/ou demandés est efficiente
A13. Organisation de la mission	<p>Afin d'organiser la séquence dont il a la charge : explicitier la mission aux équipiers en la décomposant en éléments simples</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer et détailler la mission reçue aux équipiers ; - contrôler la bonne compréhension par chacun 	<p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les termes utilisés sont simples, clairs et cohérents ; - les phases sont bien identifiées ; - la compréhension par chacun est contrôlée

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A14. Articulation de l'équipe d'intervention	<p>Pour affecter à chaque fonction les collaborateurs adéquats, réaliser l'articulation en fonction de l'activité à mener et des spécificités individuelles en se conformant au besoin défini</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - corrélés les compétences des équipiers et leurs qualités avec les moyens mis à disposition ; - répartir les rôles et préciser les responsabilités 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le choix est justifié et argumenté ; - la combinaison et l'articulation des compétences proposées sont efficaces ; - l'adéquation des tâches et de la ressource humaine est cohérente
A15. Diffusion des consignes	<p>Afin de permettre à chacun d'accomplir sa tâche, diffuser des consignes claires en détaillant les actions qui devront être menées</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - préciser à chacun la chronologie et les actions à mener 		<ul style="list-style-type: none"> - la chronologie est pertinente ; - les consignes sont claires
A16. Anticipation des dysfonctionnements	<p>Afin de répondre à toute éventualité, lister les cas non conformes envisageables en déduisant les parades adaptées</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer les signaux faibles (écoute anticipative des opportunités et menaces dans l'environnement des activités) ; - prévoir les parades aux cas non conformes 		<ul style="list-style-type: none"> - les dysfonctionnements potentiels sont pris en compte ; - les parades sont cataloguées ; - la mise en application des mesures palliatives est prévue

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Déploiement	La phase d'acheminement couvre les opérations de transport et de transit précédant la phase initiale. Dès le déploiement, le certifié intervient généralement dans un contexte où les services de l'État sont faibles, inopérants, désorganisés ou dans l'incapacité d'exercer le contrôle d'une partie significative du territoire.		
A21. Conditionnement des moyens acheminés	<p>Afin d'acheminer les moyens dans les meilleures conditions, encadrer leur colisage et leur mise à disposition pour le transit en conformité avec la réglementation</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - répartir les prises en compte individuelles et collectives ; - formuler les inventaires et états de colisage ; - conditionner les matériels en respectant la réglementation internationale des transports (routier, aérien, ferré et maritime) ; - respecter la chronologie du transit 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - les prises en compte sont organisées ; - la réglementation est appliquée ; - l'inventaire est exhaustif et rigoureux ; - le colisage et le conditionnement sont conformes à la réglementation ; - le souci du suivi du fret durant la projection est présent
A22. Diffusion des instructions et des consignes	<p>Afin de garantir une réalisation optimale, diffuser à tous les opérateurs des consignes claires cadrant l'emploi et l'exercice de chacun</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - transmettre les directives et les consignes ; - informer sur les risques et les actions liés à l'intervention (délais, sécurité, menaces, etc.) 	<p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le discours est clair, structuré et adapté à l'auditoire ; - les règles de sécurité (armement, déplacement, restrictions d'emploi) sont connues, diffusées et expliquées

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Installation de l'équipe sur le lieu de l'intervention	<p>Afin d'initier d'emblée la mission avec efficacité, vérifier le regroupement des moyens humains et techniques tout en opérant les agencements nécessaires</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mobiliser tous les acteurs ; - réceptionner et contrôler les moyens ; - installer les opérateurs ; - répartir les tâches initiales 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les moyens humains sont administrés en permanence ; - la récupération des matériels est opérée avec rigueur ; - les consignes d'installation sont respectées
A24. Actualisation des informations locales	<p>Afin de partager la situation du moment, réaliser un point de situation actualisé en utilisant l'ensemble des informations locales disponibles</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les centres d'intérêts ; - actualiser les informations initiales ; - rendre compte de toutes évolutions détectées 		<ul style="list-style-type: none"> - les points clefs sont connus ; - l'actualisation est pertinente ; - le processus de mise à jour des informations vers le N + 1 est respecté

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Conduite de l'action A31. Exécution de l'intervention	Afin d'atteindre l'objectif assigné, diriger l'équipe d'intervention de manière efficace et rationnelle <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - diriger les actions individuelles et collectives ; - rendre compte des actions réalisées et ces difficultés rencontrées (SITREP)	Voie formative : - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- le candidat occupe une place adaptée au sein du dispositif ; - des ordres clairs sont donnés en cours d'action ; - le N + 1 est tenu informé
A32. Préservation du personnel	Afin de préserver les membres de l'équipe, veiller au strict respect des règles de sécurité et de sûreté, tout en vérifiant les connaissances théoriques et savoir-faire techniques <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - favoriser la sécurité et la sûreté de l'équipe ; - vérifier la connaissance et le respect des règles		- la sécurité et la sûreté sont des priorités ; - les vérifications sont fréquentes
A33. Vérification de l'application des règlements	Afin de garantir le respect des lois et règlements en vigueur, vérifier leur application tout en s'assurant de leur connaissance par les équipiers <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - veiller à la bonne application, par tous, des lois, directives, règlements, nationaux et internationaux		- les règles internationales sont appliquées rigoureusement ; - la volonté de les faire respecter est permanente ; - les écarts éventuels sont repérés et corrigés

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A34. Surveillance et suivi de l'état sanitaire	<p>Pour prévenir les risques sanitaires, assurer une veille de l'état physique et psychologique des collaborateurs, sans négliger les conditions de vie et d'emploi</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'application des règles d'hygiène et de salubrité ; - observer et remarquer les écarts ; - rendre compte à sa hiérarchie 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les règles d'hygiène et de préservation du personnel sont prises en compte ; - elles sont appliquées ; - le N + 1 est tenu informé
A35. Adaptation aux situations	<p>Pour garantir la performance de l'intervention et la continuité dans l'action, faire évoluer la manœuvre en fonction de l'environnement, des urgences signalées et des ordres reçus, tout en faisant preuve de flexibilité</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - sous stress, d'orienter et/ou de réorienter les actions ; - de traduire les directives et consignes en actions sur le terrain 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Désengagement A41. Préparation du retrait	<p>Afin d'organiser le retrait dans les meilleures conditions, inventorier puis vérifier les équipements avant d'entamer leur reconditionnement</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inventorier et vérifier le matériel ; - mener les opérations d'entretien et de vérification ; - reconditionner les équipements pour le transport ; - rendre compte à l'échelon supérieur 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les inventaires sont rigoureux ; - les tâches sont bien réparties et exécutées ; - un compte-rendu exhaustif est donné rapidement
A42. Contribution à l'amélioration des procédures	<p>Afin d'optimiser les actions futures, compiler les cas non conformes rencontrés et les mesures prises en les graduant pour les transmettre à sa hiérarchie</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les vulnérabilités ; - rendre compte avec précision des cas non conformes rencontrés ; - présenter les adaptations réalisées 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 2 :
ENCADRER ET DIRIGER UNE ÉQUIPE EN INTERVENTION ET/OU EN SITUATION D'URGENCE**

Quelle que soit la nature des activités de l'unité dans laquelle exerce le chef d'équipe (activités en ONG ou à vocation humanitaire, audits et consultings en sûreté, formations paramilitaires, etc.), le contexte d'emploi est hautement incertain et risqué durant tout ou partie du déploiement. Le respect de la dimension humaine est prépondérant. Fort de ce constat, le chef d'équipe établit et entretient les relations entre les opérateurs, afin de développer la performance collective pour atteindre les objectifs opérationnels. Dans le cadre d'une structure à cultures multiples, la poursuite des habituels objectifs organisationnels reste un impératif, tout en garantissant la gestion des besoins, dans un souci permanent de sécurité optimale.

<p>A1. Mise en condition opérationnelle de l'équipe</p> <p>A11. Conduite de l'instruction</p>	<p>Afin d'atteindre le niveau de performance requis, développer et maintenir les compétences individuelles et collectives, conformément aux consignes de la hiérarchie</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - conduire les séances d'instruction de son niveau ; - apprécier les performances individuelles et collectives de son équipe 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'instruction et la montée en compétence sont menées dans le respect des règles de sécurité et de pédagogie ; - les performances attendues sont définies et réalisables
<p>A12. Organisation et mise en œuvre de l'entraînement</p>	<p>Afin de garantir en permanence un très haut niveau opérationnel, améliorer la performance de son équipe en favorisant la cohésion</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - motiver les équipiers ; - encadrer des séances d'entraînement et/ou d'aguerrissement réalistes ; - considérer les actions passées et futures ; - se focaliser sur l'aspect pratique et la sécurité 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la programmation des séances d'entraînement est respectée ; - les règles générales de sécurité sont satisfaites ; - une forte sensibilisation à la prévention est observée ; - les règles de pédagogie sont appliquées

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A13. Perfectionnement de l'équipe	<p>Afin de garantir l'employabilité de l'équipe améliorer les compétences spécifiques, en proposant des actions de formation complémentaires</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier les besoins en formation utiles ou exprimés ; - respecter les priorités du N + 1 ; - proposer les mises en formation ; - vérifier que chacun est formé à son emploi prévu 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les écarts de compétences sont déterminés ; - les priorités du N +1 sont respectées; - le besoin en formation est exprimé
A2. Activités courantes A21. Encadrement	<p>Afin d'atteindre les objectifs fixés, encadrer les activités, en tenant compte des contraintes et en respectant les échéances</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - encadrer les activités en répartissant les tâches ; - organiser le travail en prenant des initiatives ; - vérifier l'exécution ; - rendre compte 		<ul style="list-style-type: none"> - les tâches sont réparties ; - l'activité est organisée ; - des initiatives limitées sont prises ; - l'exécution est vérifiée ; - un compte-rendu est systématiquement fait à l'autorité
A22. Fédération et motivation du personnel	<p>Afin d'atteindre la nécessaire cohésion d'ensemble, guider et motiver l'équipe, en vue d'un emploi optimal</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - fédérer, motiver et mobiliser le personnel par son leadership ; - insuffler l'esprit d'équipe ; - susciter l'adhésion en encourageant chacun ; - définir des buts communs 		<ul style="list-style-type: none"> - les techniques de base de la communication interpersonnelle et des techniques d'optimisation sont appliquées

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Gestion des conflits internes	<p>Afin de prévenir les difficultés, les différends, voire les rivalités, gérer les conflits interpersonnels en maintenant une ambiance bénéfique, fidèle, positive et propice à la réussite de la mission</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prévenir les conflits potentiels en captant le climat relationnel de son équipe ; - détecter les tensions ; - résoudre une situation conflictuelle 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - les choix et comportements face à des événements particuliers sont pertinents ; - la pédagogie est active ; - l'écoute est dynamique ; - la méthode de résolution DESC (Décrire, Expliquer, Solutionner, Conclure) est appliquée ; - le candidat fait preuve d'intelligence de situation
A3. Suivi administratif	<p>Pour un suivi efficace des étapes du parcours professionnel (évaluations, avancement, mise en formation, etc.), proposer l'insertion des éléments nouveaux dans les dossiers RH des équipiers en établissant, si nécessaire, des documents simples (états, listings, etc.) et en vérifiant leur inclusion</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - actualiser ou proposer l'actualisation des données RH dans les dossiers individuels des collaborateurs, expatriés comme locaux 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations relatives à la situation du personnel sont prises en compte ; - les documents administratifs sont tenus à jour et transmis dans le respect : <ul style="list-style-type: none"> - des délais ; - de la périodicité ; - de la réglementation.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>A4. Gestion des moyens techniques et suivi logistique</p> <p>A41. Suivi des ressources matérielles</p>	<p>Afin de garantir les capacités opérationnelles de l'équipe, contribuer au maintien en condition des matériels en appliquant les règles de gestion et de maintenance qui s'y rattachent</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - conduire les activités d'entretien conformément à la politique de maintenance ; - vérifier l'entreposage des matériels dans les conditions requises ; - concourir à la disponibilité des ressources opérationnelles ; - assurer un test régulier des matériels 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les opérations de maintien en condition sont appliquées ; - le stockage est efficient ; - les outils de suivi (tableau de bords, capteurs) sont renseignés
<p>A42. Amélioration des équipements</p>	<p>Dans le but d'améliorer les performances des équipements, proposer des innovations technologiques et/ou l'acquisition de nouveaux matériels en se basant sur son expérience</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - regrouper les avis et propositions des équipiers ; - proposer des actions correctives et/ou évolutions technologiques 		<ul style="list-style-type: none"> - les remarques et critiques constructives des équipiers sont prises en compte ; - des propositions sont faites à bon escient
<p>A43. Encadrement de l'entretien des infrastructures</p>	<p>Pour contribuer au maintien en condition des infrastructures, encadrer l'entretien des bâtiments en mobilisant son équipe et en vérifiant régulièrement les existants</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller à la disponibilité des locaux et des équipements ; - soumettre au N + 1 des propositions et demandes d'aménagement 		<ul style="list-style-type: none"> - les opérations d'entretien sont encadrées ; - l'amélioration des conditions de vie de l'équipe fait l'objet de propositions et de demandes

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES 3 :
GÉRER LA COMMUNICATION, EN INTERVENTION ET/OU EN SITUATION D'URGENCE**

Afin d'assurer une communication efficace, le chef d'équipe en intervention et/ou situation d'urgence partage l'information qu'il détient avec ses équipiers. Il suscite l'adhésion de chacun à la lettre et à l'esprit de la mission ordonnée. Il met en œuvre, à son niveau, le plan communication en vigueur au sein de sa structure de rattachement. Dans le cadre d'une diffusion horizontale et verticale des informations détenues, il participe au rayonnement et à l'influence de la structure auprès des populations.

A1. Gestion de l'information	<p>Pour renforcer le point de situation initial, s'approprier rapidement des informations ouvertes en contribuant à sa mise à jour constante</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - acquérir rapidement les dernières informations sur la situation locale pour les transmettre à la structure - réaliser des comptes rendus oraux ou écrits 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations sont fiables et, de bonne qualité ; - elles sont exploitées avec bon sens et traitées avec discernement ; - l'objectif visé est atteint
A2. Communication de l'information au sein de la structure	<p>Afin que chacun connaisse parfaitement le contexte, communiquer avec son équipe en partageant régulièrement les informations</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - développer le dialogue au sein de l'équipe ; - diffuser l'information à ses collaborateurs, tout en respectant la politique de confidentialité ; - animer les réunions formelles ou informelles au niveau de l'équipe 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations délivrées aux équipiers sont sélectionnées et fiables ; - l'information et/ou le renseignement sont transmis dans le respect des consignes, des délais et de la confidentialité ; - aucune rétention

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Communication de l'information au sein de la structure (suite)	<p>Pour favoriser le partage d'information, communiquer avec les autres chefs d'équipe en respectant les règles de confidentialité</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - développer l'échange avec ses pairs ; - communiquer l'information utile et autorisée aux partenaires ; - utiliser les vecteurs de communication idoines ; - intégrer la communication dans l'action 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>d'information ne transparait ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la restitution d'information est scrupuleuse ; - l'expression orale est franche ; - les prises de notes sont rapides et organisées
	<p>Pour optimiser la prise de décision, communiquer avec sa hiérarchie en lui apportant une information exhaustive</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - collaborer au dialogue avec la hiérarchie ; - concourir à l'homogénéité de la communication ; - rendre compte régulièrement ; - établir les documents écrits en respectant les procédures en vigueur ; - transmettre les informations de façon régulière 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Communication de l'information en externe	<p>Afin de faire adhérer les populations à l'action menée et d'instaurer la confiance,</p> <p>communiquer avec les habitants</p> <p>selon les consignes reçues, si nécessaire par l'intermédiaire d'interprètes</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter strictement le plan de communication lié à la situation locale ; - contribuer, avec son équipe, à la promotion de l'influence de la structure ; - échanger avec les autochtones par des dialogues simples et pertinents ; - satisfaire au mieux les demandes et les attentes de la hiérarchie ; - utiliser des moyens de communication satellitaire portables 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le plan de communication de la structure est appliqué ; - l'éthique, les bonnes pratiques comme les us et coutumes locaux sont respectés ; - l'environnement culturel est pris en compte ; - les principes de confidentialité et les éléments de langage sont respectés ; - le candidat fait montre d'un bon sens du relationnel ; - les règles de diplomatie et de courtoisie sont appliquées ; - les principes d'exploitation des différents moyens de communication sont connus ; - l'expression orale et écrite (éventuellement en Anglais) est correcte

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES A :
RECHERCHER, COLLECTER PUIS TRANSMETTRE L'INFORMATION EN ZONE DE CRISE**

Les attributions et responsabilités du CEISU titulaire de cette option lui imposent la détention de connaissances significatives dans divers domaines liés à l'anticipation et à l'évaluation de situation en zone de crise. La maîtrise des savoir-faire fondamentaux du recueil d'information permet l'acquisition d'un « minimum vital » en matière de connaissance de la zone du déploiement, notamment dans les domaines politiques, sécuritaires et humanitaires, mais aussi pour connaître les tenants et aboutissants de la crise. La collecte d'information est assurée par l'ensemble des équipiers mais seul le chef d'équipe participe activement à la mise à jour des données nécessaires à la conduite des opérations de secours et de gestion de crise, en rendant compte de toute évolution et en exploitant de façon rationnelle les informations recueillies.

A1. Études préparatoires de la mission de recherche de l'information

A11. Étude de la zone géographique	<p>En vue de circuler dans la zone d'action, étudier la topographie locale et les environnements rural et urbain en cernant les points clés (cheminements, stationnements, etc.)</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser le relief de la zone d'action, sa situation hydrographique et les conditions météorologiques ; - identifier les itinéraires, les voies de communications et les points de passage obligé 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les vecteurs et supports d'information sont identifiés et leur utilisation est maîtrisée; - les zones nécessitant une évaluation plus profonde sont identifiées ; - les informations collectées sont classées et hiérarchisées en fonction du cadre espace-temps et du contexte de la crise ; - la diffusion des informations disponibles aux ayants-droits est organisée et pertinente
A12. Étude des populations	<p>Pour évoluer parmi la population, étudier les différents milieux humains de la zone d'action en distinguant les caractéristiques majeures</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cataloguer les volumes et densité des populations, ainsi que les zones d'implantation ; - étudier les répartitions ethniques, sociales et religieuses 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A13. Étude de la crise	<p>Afin de cadrer précisément l'intervention, lister les acteurs, les causes et les conséquences de la crise en mettant à jour la monographie de celle-ci</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier les causes et les origines de la crise au travers des médias et sources ouvertes disponibles ; - étudier le déroulement, les phases, les dommages et les conséquences des événements survenus ; - identifier les forces en présence et les vulnérabilités ; - partager et diffuser les informations obtenues 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	Idem ci-dessus

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

A2. Collecte et traitement de l'information

<p>A21. Collecte d'informations</p>	<p>Afin d'être en permanence au fait de la situation du moment recueillir toutes les informations disponibles permettant d'anticiper les évolutions à venir</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre les informations émises par la structure, en provenance d'entités partenaires ou disponibles au travers des sources ouvertes ; - concourir à l'entretien d'un réseau de contacts locaux susceptibles d'alerter l'équipe en amont de l'apparition de situations évolutives à risque ; - participer à l'analyse de l'environnement 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les vecteurs et supports d'information sont identifiés et leur utilisation est bien maîtrisée ; - la méthodologie de recherche de l'information et de sa diffusion est maîtrisée ; - les sources sont identifiées et sélectionnées ; - la capacité du candidat à communiquer et dialoguer à propos de toutes sortes de sujets est avérée ; - les limites légales des diverses investigations pouvant être conduites hors du territoire national sont appréhendées
<p>A22. Traitement de l'information</p>	<p>Pour permettre l'étude et l'analyse de la situation par les niveaux compétents de l'échelon supérieur, contribuer à l'alimentation des bases de données de la structure d'emploi en triant, classant et ordonnant les informations recueillies</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rendre compte immédiatement de toute information engageant la sûreté de la structure ; - sélectionner et prioriser les informations à transmettre ; - rédiger des notes explicatives simples, se rapportant aux informations restituées 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Diffusion de l'information			
A31. Diffusion de l'information vers l'amont	<p>Afin d'aider à la prise de décision des échelons supérieurs, transmettre des comptes rendus clairs et complets en les assortissant de tous les éléments complémentaires disponibles (photos, tracts, lettres, etc.)</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rédiger des comptes rendus d'activités ou de situation clairs et complets ; - renseigner des fiches d'appréciation du déroulement de la mission (points positifs et négatifs, propositions) ; - appliquer les règles de circulation de l'information vers l'amont 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les qualités pédagogiques (faire comprendre) sont constatées ; - les vecteurs et techniques de diffusions des informations sont mis en œuvre ; - les informations collectées sont précises, cohérentes, basées sur une méthodologie simple, validées, hiérarchisées en fonction du cadre espace-temps et du contexte de la crise ; - les conclusions sont objectives et rationnelles ; - les hypothèses émises sont pertinentes et réalistes ; - la diffusion des informations aux subordonnés est organisée, conforme et rationnelle
A32. Diffusion de l'information vers l'aval	<p>Pour permettre aux subordonnés de disposer d'une vision actualisée de la situation, diffuser les informations nécessaires et en déduire les consignes induites</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - réceptionner et archiver de manière rigoureuse les synthèses et notes d'information provenant de l'échelon supérieur ; - rédiger des points de situation assimilables et les diffuser aux subordonnés ; - utiliser, à son niveau, le dispositif de circulation de l'information 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	vers les subordonnés (réunions, cahier de consignes, panneaux d'affichage, etc.) ; - communiquer, si nécessaire, des informations aux interlocuteurs locaux		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES B :
CONDUIRE UNE INTERVENTION SPÉCIFIQUE DANS UNE ZONE DE CRISE**

L'intervention est l'action déterminante menée pour atteindre les objectifs assignés. Dans ce cadre, le candidat à la certification conduit ses éléments, qui sont éventuellement armés (moyens de défense létaux ou intermédiaires), et agit dans des domaines spécifiques (EVASAN, RESEVAC, etc.), contribuant à la sécurisation de zones de crise, afin de préserver les personnes et les biens. Plus que jamais, dans ce contexte de stress intense, la réactivité et l'urgence prévalent.

<p>A1. Protection des personnes et des biens</p>	<p>Afin de garantir l'intégrité de personnes ou de biens, encadrer une mission élémentaire de protection ou d'intervention en coordonnant des éléments dynamiques ou statiques, éventuellement armés</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <p>1. <u>Protection statique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter la situation particulière à l'équipe ; - gérer l'activité d'un point particulier (contrôle, regroupement, accès, évacuation, etc.) ; - maintenir en permanence les communications ; - juger les situations nécessitant le recours à la force ; - rappeler aux équipiers les règles d'usage de la force ; - commander l'emploi des armes, si nécessaire ; - se conformer aux règles de la riposte graduée ; - debriefer ses collaborateurs sur les actions menées (individuelles et collectives). <p>2. <u>Protection dynamique</u> Compétences ci-dessus + :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la préparation et l'articulation des moyens ; - encadrer une patrouille en se conformant aux directives. <p>3. <u>Intervention</u> Compétences ci-dessus + :</p> <ul style="list-style-type: none"> - encadrer une intervention sur un individu ou un groupe 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécie de manière pertinente la menace et transmet les informations à l'équipe ; - diffuse efficacement les ordres dans les temps impartis ; - applique les consignes reçues ; - organise parfaitement la distribution et la réintégration des moyens ; - organise les activités (notamment la permanence de la surveillance) ; - respecte et fait respecter les règles d'engagement ; - effectue un lever de doute en confirmant ou infirmant le risque ou la menace ;
--	---	--	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	d'individus et/ou un véhicule et/ou un bâtiment ; - conduire la riposte de l'équipe		- vérifie le port des équipements de protection ; - rend régulièrement compte à sa hiérarchie

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

A2. Déplacements

<p>A21. Organisation d'un déplacement</p>	<p>Afin de réaliser un mouvement routier, aérien ou nautique, organiser le déplacement en adaptant les modalités aux contraintes</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - s'approprier la mission reçue ; - matérialiser le déplacement sur un support cartographique ; - réunir les ressources (vecteurs, moyens radio, brouilleurs, etc.) ; - encadrer la préparation du matériel en zone sécurisée ; - briefier les membres de l'équipe 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recueille les informations disponibles et demande des compléments, si nécessaire ; - définit clairement ses besoins matériels, notamment des consommables ; - réunit les moyens en donnant les consignes requises à ses équipiers ; - contrôle la préparation du vecteur utilisé ; - prévoit un plan de chargement pour chaque vecteur et en vérifie le respect ; - garantit la sécurité de l'équipe lors des phases d'embarquement et de débarquement (véhicule, aéronef, embarcation)
---	--	--	---

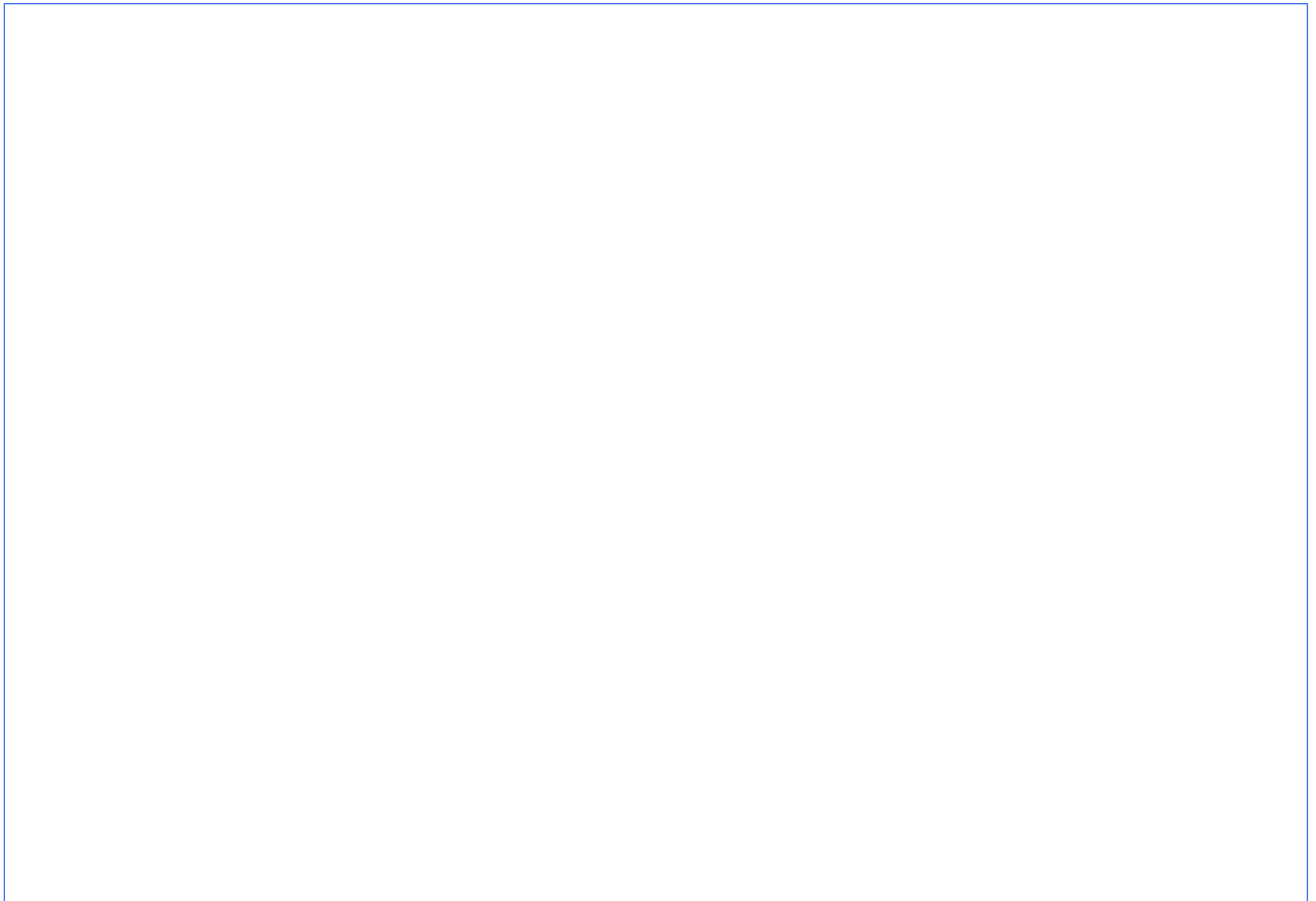
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Préparation d'itinéraires	<p>Afin d'exécuter le déplacement prescrit, analyser les caractéristiques de l'itinéraire en utilisant tous les moyens disponibles</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - exploiter les informations disponibles sur les zones traversées (cartes, photos aériennes, images satellitaires, logiciels cartographiques, etc.) ; - étudier l'itinéraire principal et l' (ou les) itinéraire(s) de variantement en se fixant des limites intermédiaires et en établissant une fiche d'itinéraire ; - identifier les points ou zones vulnérables de l'itinéraire en relevant leurs coordonnées (GPS, UTM, géographiques) 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les restrictions d'itinéraire ou d'emploi de certains vecteurs s'appuient sur les critères de traficabilité (ponts, tunnels, nature du revêtement, impact des conditions météo, etc.) et de sûreté ; - les cartes topographiques, marines et/ou les photographies aériennes sont exploitées ; - les restrictions de praticabilité sont déterminées en tenant compte des gabarits, des capacités de franchissement, de mise à terre, d'élongation, de limitations de navigabilité, etc.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Encadrement d'un module routier	<p>Afin de permettre le transit en zone d'insécurité encadrer le déplacement du convoi en adoptant les mesures idoines selon la problématique locale</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - adapter l'articulation du module aux contraintes sécuritaires, géographiques ou climatiques ; - répartir les rôles et préciser les responsabilités de chacun ; - adapter le comportement vis-à-vis de la population ; - réagir à un incident (panne, accident de la circulation, véhicule embourbé, etc.) ou en cas d'agression (foule, jets de pierres, barrages, etc.) en donnant des consignes en cours d'action ; - réorienter le déplacement en cas de coupure d'itinéraire ; - rendre compte 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuse les consignes en cours d'action ; - répartit les secteurs d'observation ; - se montre réactif en toute circonstance ; - fait appliquer les mesures et règles de sécurité ; - vérifie les actions de l'équipe au regard des objectifs ; - apprécie les risques additionnels ; - transmet rapidement des informations claires et succinctes à la hiérarchie

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A24. Ouverture d'itinéraire	<p>Afin de garantir la praticabilité d'un itinéraire, procéder à sa viabilisation en prenant les mesures actives appropriées</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un dispositif de sécurisation dès l'arrêt ; - conduire le contournement d'obstacles éventuels ou de zones dangereuses ; - opérer les manœuvres de force nécessaires ; - formuler les demandes de renforcement en moyens complémentaires ; - procéder aux destructions d'obstacles sur place ; - mettre en œuvre les mesures de sécurité contre les IED et les mines 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuse les consignes dans les temps impartis ; - répartit les secteurs d'observation ; - se montre réactif en toute circonstance ; - fait appliquer les mesures et règles de sécurité et de sûreté ; - vérifie les actions de l'équipe au regard des objectifs assignés ; - maîtrise les manœuvres de forces indispensables au dégagement d'un véhicule (mouflages, mise en œuvre du treuil, sangles de traction, etc.) ; - maîtrise les mesures de sécurité relatives aux mines, IED, explosifs ; - transmet rapidement des informations claires et succinctes à la hiérarchie

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Évacuation sanitaire (ÉVASAN)	<p>Afin de permettre une évacuation sanitaire organiser la protection du (des) blessé(s), de l'équipe médicale et de sa zone d'intervention, en les escortant vers le lieu de récupération</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - si nécessaire, organiser les premiers secours avec son équipe ; - adapter son dispositif aux moyen d'évacuation (véhicule, embarcation, avion, hélicoptère, etc.) ; - accueillir et rendre compte de l'arrivée du vecteur d'évacuation ou d'un renfort ; - sécuriser la séquence d'embarquement ou l'escorte 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donne des consignes adéquates en cours d'action ; - transmet rapidement des informations claires et succinctes à la hiérarchie ; - se montre réactif en toute circonstance ; - se conforme au plan de contingence idoine ; - exprime rapidement des demandes de secours et/ou de renforts extérieurs ; - identifie les renforts à leur arrivée ; - fait appliquer strictement les mesures et règles de sécurité en vigueur

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Évacuation de ressortissants (RESÉVAC)	<p><i>(Dans un pays en crise ou en ambiance sécuritaire très dégradée)</i></p> <p>Afin de permettre la mise en sécurité de ressortissants, contribuer à leur repli ou les évacuer en se conformant au plan établi et en s'adaptant aux conditions locales</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contribuer au repli ou évacuer des ressortissants selon le plan de contingence afférent ; - opérer l'ouverture et la sécurisation des itinéraires ; - sécuriser la zone ; - mettre en place un dispositif simple et cohérent permettant l'accueil, l'identification, le tri et l'évacuation ; - assurer l'assistance aux personnes ; - escorter les transports des zones de regroupement vers les plateformes d'évacuation 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Idem ci-dessus +</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecte les règles juridiques applicables à ce type d'intervention ; - participe à l'établissement d'un sas d'accueil pour procéder : - au contrôle des arrivées ; - à l'orientation du personnel pris en charge ; - à son identification



RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES C :
GÉRER ET EXPLOITER LES TÉLÉCOMMUNICATIONS OPÉRATIONNELLES EN ZONE DE CRISE**

Le certifié titulaire de cette option assure l'établissement rapide et durable de télécommunications opérationnelles (TO) en situation d'urgence. Ces liaisons peuvent être internes à la zone d'action mais également vers la hiérarchie (Groupe, *Corporate*, structure) voire vers les autorités locales ou internationales, civiles ou militaires, parfois situées à très grande distance. Son emploi spécifique le place au cœur de l'action de commandement. Il utilise des matériels de haute technicité, le plus souvent en grande autonomie, dans une crise qui peut être de nature très variée, telle que climatique, géologique, humanitaire, lutte armée, avec des infrastructures parfois très fortement dégradées.

A1. Préparation de la mission

A11. Analyse de la mission	<p>Afin de répondre aux besoins dans le domaine des TO, étudier les ordres techniques produits par le responsable TSIC pour proposer, à son niveau, les solutions à son chef tactique</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les caractéristiques de la zone d'intervention et les contraintes associées dans le domaine des TO ; - analyser les contraintes liées à la mission et formuler des besoins ; - proposer à la hiérarchie des solutions de son niveau et dans son domaine d'emploi 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - l'étude de la mission dans le domaine des télécommunications est globale et exhaustive ; - les difficultés sont cernées et surmontées ; - les solutions proposées sont rationnelles
----------------------------	---	--	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Préparation des ordres techniques	<p>En vue de mettre en œuvre un réseau de télécommunications adéquat,</p> <p>éditer et diffuser les instructions techniques de son niveau en conformité avec les moyens adaptés et les contraintes techniques</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les ordres de configuration et d'utilisation des TO ; - colliger les besoins des différents intervenants ; - rédiger les instructions techniques pour les TO de son niveau puis les diffuser 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les instructions sont analysées et comprises ; - le rappel et la vérification de l'organisation des télécommunications comme des procédures pour tous les utilisateurs est fait ; - les instructions techniques rédigées sont cohérentes ; - le discours est clair, structuré et adapté à l'auditoire
A13. Synthèse des moyens	<p>Afin d'assurer la permanence des liaisons,</p> <p>organiser les radiocommunications dans l'ensemble des gammes de fréquences H/V/U/SHF en tenant compte de l'interopérabilité avec les entités extérieures (ONU, OTAN, UE, ONG, États, FDS locales, etc.)</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inventorier de façon exhaustive l'ensemble des équipements ; - vérifier les procédures opérationnelles SIC ; - rendre compte des dysfonctionnements éventuellement constatés 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les normes de sécurité et les équipements sont maîtrisés et contrôlés ; - les registres de suivi d'activités, de prise en compte et de trafic sont renseignés et font l'objet de contrôles périodiques

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A2. Préparation du matériel			
A21. Perception/ répartition	<p>Afin de déployer les équipements nécessaires, lotir les matériels individuels ou collectifs en se conformant au plan de TO</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - exprimer la demande au service matériels TSI centralisé correspondant ; - vérifier la prise en charge des matériels (la quantité et le bon état/fonctionnement des équipements perçus) ; - distribuer les équipements aux différents intervenants 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la demande est précise et exhaustive ; - les équipements sont pris en compte et vérifiés ; - les équipements sont distribués et gérés selon la procédure en vigueur
A22. Préparation	<p>Afin de mettre les équipements en ordre de marche, participer à la configuration des matériels perçus en fonction des instructions éditées</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - injecter puis contrôler les paramètres ; - vérifier les liaisons ; - actualiser les connaissances et guider les utilisateurs si nécessaire 		<ul style="list-style-type: none"> - la mise en oeuvre des matériels est conforme aux préconisations ; - la gestion des paramètres et des matériels classifiés est conforme aux règles en vigueur
A23. Gestion des articles contrôlés par la SSI	<p>Afin de protéger les échanges d'informations opérationnelles, veiller au strict respect des consignes de la sécurité des systèmes d'information conformément aux instructions</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre les équipements SSI avec rigueur, en raison de leur grande sensibilité sur le plan de la sécurité ; - veiller au respect par tous les utilisateurs des consignes SSI 		<ul style="list-style-type: none"> - la documentation et les consignes liées aux SSI sont connues et appliquées

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A24. Anticipation des dysfonctionnements	<p>Afin de prévoir les parades adaptées, contribuer à l'inventaire des cas non conformes envisageables de façon exhaustive et dans leur domaine spécifique</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inventorier les possibles dysfonctionnements ; - prévoir des équipements de rechange et des moyens des secours (mode dégradé) ; - anticiper la diminution des stocks ; - établir les instructions techniques de secours, si nécessaire en mode dégradé 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les dysfonctionnements potentiels sont appréhendés de manière pragmatique et ordonnée (espace-temps) ; - les compléments en dotation sont prévus ; - des solutions adaptées sont envisagées
A25. Vérification	<p>Afin d'éviter tout dysfonctionnement, vérifier les équipements en configuration d'emploi</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier la nature et la capacité des différents réseaux 		<ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement et la mise en œuvre de l'ensemble des appareils en situation d'emploi sont conformes aux règles en vigueur ; - l'ouverture de réseau est réalisée dans la conformité des procédures

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Gestion des TO			
A31. Liaisons	<p>Afin de transmettre et de recevoir des messages à tous niveaux, exploiter les équipements de radiocommunication dans le strict respect des règles en vigueur</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - exploiter les équipements pour permettre l'échange efficace d'informations ; - assurer l'application des procédures de transmission (format des messages, authentification, etc.) ; - choisir l'emplacement d'émission et de réception idoine ; - collaborer au règlement des dysfonctionnements relevant de son niveau d'emploi ; - rendre compte avec clarté, précision et concision 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - des solutions palliatives des dysfonctionnements sont recherchées en permanence ; - les lieux d'implantation sont judicieusement choisis ; - les comptes rendus sont clairs, précis et concis ; - éventuellement, en fonctionnement perturbé, les communications sont assurées par utilisation de la télégraphie
A32. Maintien en condition des moyens TO	<p>Afin d'assurer la permanence des liaisons maintenir la disponibilité des matériels en anticipant les situations à risque technique et en imaginant des solutions adaptées</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - surveiller l'état opérationnel des moyens ; - intervenir et/ou réagir sur une panne simple, sous contrainte de temps et de stress ; - régler les anomalies techniques ; - juger du besoin d'une intervention extérieure à la structure ; 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - l'état opérationnel des moyens est vérifié régulièrement ; - la réaction sous stress est adaptée et conduit au maintien en condition des équipements et de la liaison ; - la procédure de mise en réparation est

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	- établir des demandes de mise en réparation		respectée ; - une fourniture d'énergie annexe est prévue en cas de panne secteur
A33. Administration de l'information	Afin de maintenir le flux d'information, assurer le suivi des échanges sans en dénaturer le contenu <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - prendre des notes efficacement ; - vérifier la qualité et la bonne compréhension de l'information ; - enregistrer les informations sur un support dédié ; - transmettre et retransmettre avec clarté aux destinataires	- contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.	- les informations reçues sont regroupées et communiquées avec précision ; - les émissions et réceptions sont archivées avec méthode
A34. Gestion des réseaux	Afin de ne pas encombrer le canal de transmission respecter la stricte application des procédures d'exploitation conformément aux règles <u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u> - exploiter le réseau avec rigueur ; - appliquer, à son niveau, le respect des règles d'exploitation	VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire	- la lecture schématique de réseau est méthodique et rigoureuse ; - les règles d'exploitation sont appliquées

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A4. Mise en œuvre de l'informatique			
A41. Utilisation de la bureautique	<p>Afin de fournir une assistance bureautique aux usagers, exploiter les outils mis à disposition en rentabilisant leurs capacités</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en oeuvre un équipement informatique ; - participer à l'installation et la configuration d'un poste de travail ; - exploiter les logiciels courants de bureautique (documents, tableur, base de données, présentation, etc.) ; - diagnostiquer et résoudre les problèmes de base posés par l'outil informatique ; - partager ses compétences techniques avec ses collaborateurs ; - concourir à l'entretien des bases de données (BdD) 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre des matériels de bureautique et des logiciels mis à disposition est aisée ; - les qualités pédagogiques du candidat permettent d'atteindre des objectifs d'apprentissage ; - les bases de données sont mises à jour régulièrement
A42. Sécurisation des réseaux numériques	<p>Afin de veiller à la protection du réseau numérique, collaborer à la sécurisation des équipements informatiques et de leurs données en appliquant les directives éditées</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et exploiter les directives liées à la sécurité numérique ; - assister l'installation des applications préconisées et des équipements associés ; - sensibiliser les usagers 		

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

A5. Gestion des matériels

<p>A51. Gestion de stock</p>	<p>Afin de disposer des moyens de TO dans la durée, assurer le suivi des matériels, des accessoires et des moyens d'alimentation en concourant à leur disponibilité immédiate</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'intégrité de tout matériel à sa charge ; - inventorier les matériels ; - les suivre en qualité et en quantité ; - exprimer les demandes de complément (piles, batteries, accessoires, etc.) en les anticipant 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la gestion est rigoureuse ; - les demandes sont anticipées et exprimées selon les procédures en vigueur
<p>A52. Transport d'équipements sensibles</p>	<p>Afin de permettre le mouvement des équipements sensibles appliquer et faire appliquer les réglementations en vigueur en palliant tout incident sécuritaire</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - formuler les documents administratifs relatifs à un mouvement ; - vérifier les documents administratifs des autres intervenants, si nécessaire ; - vérifier le conditionnement et le stockage ; - à la réception, s'assurer de vérifier l'intégrité de l'emballage puis des matériels transportés 		<ul style="list-style-type: none"> - la sécurité et la sûreté des transports comme des stockages sont prises en compte et assurées ; - une vérification est effectuée lors de la réception de matériel

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A53. Maintien en condition des matériels	<p>Afin de permettre une utilisation opérationnelle immédiate des matériels de TO, réaliser les opérations de maintien en condition des équipements pour préserver leur disponibilité</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - entretenir le matériel conformément aux directives ; - rendre compte de tout problème nécessitant une intervention plus importante ; - suivre les mises en réparation ; - stocker les matériels dans les conditions requises 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le suivi des matériels est rigoureux, régulier et conforme aux prescriptions ; - toute détérioration ou dysfonctionnement fait l'objet d'un CR avant mise en réparation ; - le matériel est stocké selon les consignes

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

A6. Cyber sécurité des systèmes d'information/signaux parasites compromettants

<p>A61. Application des actes réflexes SSI et bons usages</p>	<p>Afin de remédier aux attaques techniques, appliquer les règlements en vigueur et en particulier la PSSIA de manière permanente et rigoureuse</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - relayer fidèlement les connaissances sur la Menace ; - lister les actes réflexes et les bons usages SSI ; - expliciter les façons de contrer une menace 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'approche de la SSI est rigoureuse ; - les actes réflexes à adopter sont identifiés et mis en œuvre ; - les menaces potentielles sont identifiées, font l'objet d'une vigilance active et sont communiquées à tous
<p>A62. Contrôle</p>	<p>Afin de s'assurer du bon emploi de la PSSIA, contrôler régulièrement les opérateurs en se conformant aux consignes</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer et faire appliquer les réglementations en vigueur ; - s'assurer de la connaissance par tous des consignes ; - rappeler les points particuliers en lien avec la PSSIA 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les pratiques des utilisateurs sont vérifiées ; - les documents réglementaires sont exploités ; - toute occasion est mise à profit pour faire des rappels pertinents

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

**BLOC DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES D :
CONDUIRE UNE ÉQUIPE DE SECOURS EN ENVIRONNEMENT DÉGRADÉ**

Spécialiste inséré dans une structure destinée à exercer hors du territoire national, le chef d'équipe de secours en environnement dégradé intervient lors d'évènements singuliers tels que les phénomènes naturels (tremblements de terre, inondations, sécheresse, cyclones, pénurie d'eau ou autre), une catastrophe écologique ou technologique, une détresse économique aiguë, une épidémie, des troubles civils ou un conflit armé, les exodes (réfugiés ou déplacements internes des populations), l'urgence humanitaire, etc.

En liaison constante avec un régulateur, ses compétences lui permettent d'assurer les bilans et évaluations de base, la prise en charge initiale des blessés ou des victimes, voire leur évacuation.

Il n'administre pas de médicament et ne peut opérer aucun geste invasif, dès lors qu'il intervient sur le territoire national.

Hors du territoire national, en situation d'exception et d'isolement nécessitant les soins immédiats sur un blessé grave, il est techniquement en mesure de réaliser des gestes de sauvetage puis un suivi, en attente d'évacuation et/ou d'une prise en charge médicale. Il constitue le premier maillon de secours et de prise en charge d'urgence en situation isolée d'intervention.

A1. Préparation de la mission

A11. Évaluation de la situation	<p>Afin de définir la portée générale de la demande, apprécier les actions préventives en rapport avec le lieu d'exécution et l'environnement en déterminant les éléments constitutifs dans le cadre espace/temps et les équipements nécessaires à utiliser</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - établir une cartographie des risques liés aux différentes contraintes (situation, environnement, etc.) ; - observer le contexte de la mise en place du secours d'urgence ; - définir les actions de prévention à l'encontre des périls encourus ; - définir les équipements nécessaires ; - répertorier les réglementations et coutumes locales ; - déterminer une filière d'évacuation d'urgence 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le candidat identifie les difficultés en amont; - l'étude de la mission est effective ; - les recommandations de l'ILCOR sont respectées ; - les coutumes et réglementations locales sont répertoriées ; - une filière d'évacuation d'urgence est déterminée
---------------------------------	---	--	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Analyse de la demande	<p>Afin d'être en mesure d'exécuter le mandat, contribuer à l'analyse de la demande dans le cadre espace-temps de la mission en caractérisant la situation et en exploitant les informations disponibles</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les besoins et les contraintes ; - lister les risques et les limites ; - déterminer le cadre d'intervention ; - résumer et exprimer les différents besoins issus de l'analyse 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la perception de la mission dans son cadre espace-temps est maîtrisée ; - l'analyse de la demande est cohérente ; - les besoins sont exprimés
A13. Maintien et actualisation des compétences	<p>Pour ne pas obérer les capacités d'intervention, actualiser les compétences, en formulant, si nécessaire, une demande de recyclage</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cerner les compétences spécifiques en secours selon le milieu d'intervention (désert, montagne, forêt, etc.) ; - exprimer les besoins d'actualisation des compétences 		<ul style="list-style-type: none"> - les besoins en compétences spécifiques sont cernés ; - la demande d'actualisation des compétences est exprimée
A14. Mobilisation des ressources	<p>Afin de garantir la disponibilité du matériel préparer les équipements en synergie avec les parties prenantes</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier ses besoins et constituer son kit individuel de premiers secours ; - percevoir les matériels et les équipements nécessaires ; - vérifier l'équipement de son véhicule en matériel de secours ; - vérifier la conformité des perceptions (contenu, qualitatif, volume, documentation, etc.) 		<ul style="list-style-type: none"> - le candidat est porteur de son carnet de primo intervenant ; - les matériels et équipements définis préalablement sont perçus ; - la conformité (contenu, qualitatif, volume, documentation, etc.) est vérifiée

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

A2. Gestion d'une situation avec victime(s)

<p>A21. Protection</p>	<p>Afin de protéger à la fois l'intervenant et la (les) victime(s), sécuriser la scène pour se prémunir de tout danger</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluer l'environnement de la zone d'intervention ; - maîtriser la notion de « primo-intervenant » ; - se protéger et protéger les autres, notamment en milieu non sécurisé (tirs, explosions, etc.) ; - sécuriser la scène ; - identifier le(s) danger(s) et réagir en conséquence ; - désigner les personnes qui pourraient être menacées en les éloignant 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise parfaitement la notion de « primo-intervenant » ; - applique la méthode « SAFE » (gestes à effectuer avant de s'occuper de la victime) ; - se protège ; - protège la (les) victime(s) en utilisant, éventuellement, des méthodes d'extraction (<i>ramping</i>, portage, extraction par équipement, <i>pick and run</i>, etc.) ; - évalue l'environnement après une approche prudente ; - détermine les dangers ; - identifie les personnes qui pourraient être menacées et les éloigne
------------------------	---	--	--

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Évaluation	<p>Face à une (des) victime(s), réaliser un bilan circonstanciel d'urgence vitale et lésionnel en vue de déceler les périls potentiels</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécier la situation administrative, les principes, les règles, le code de conduite, la diversité culturelle, les us, etc. ; - définir, prioriser et trier (cas de victimes multiples) ; - établir le bilan circonstanciel ; - identifier les différentes victimes et blessures rencontrées ; - établir un bilan vital et lésionnel 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécie la situation administrative et les coutumes locales ; - établit les différents bilans avec efficacité ; - identifie les différentes victimes et blessures rencontrées (explosion, brûlure, hémorragie, détresse respiratoire, etc.) ; - recherche les détresses vitales ; - définit l'urgence et priorise, en cas de victimes multiples (méthode START) ; - est précis et concret ; - sous stress, reste calme et méthodique

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Alerte précoce	<p>Afin de permettre le règlement fonctionnel, alerter au plus tôt par un compte rendu exhaustif, tout en se préparant à répondre aux éventuelles questions complémentaires</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - établir et transmettre un compte-rendu ; - discriminer les informations pour répondre aux interrogations et aux attentes 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fait preuve d'esprit de synthèse ; - respecte le canevas de compte-rendu ; - établit un CR complet, clair et précis (secours, hiérarchie, etc.) ; - envoie une information complète et précise ; - assure une bonne prise en compte des éléments extérieurs
A24. Réalisation des gestes de sauvetage	<p>Pour porter assistance à la (aux) personne(s) en situation de détresse physique ou mentale, effectuer les gestes de sauvetage dictés par la nature et la gravité, en assurant la recherche des fonctions vitales de la (des) victime(s)</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier les signaux de détresse vitale ; - identifier la (les) blessure(s), le(s) malaise(s) et le(s) traumatisme(s) ; - réaliser sans délai les gestes de sauvetage appropriés selon la méthode de prise en charge « MARCHÉ » 	<p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise les procédures et recommandations de l'ILCOR ; - reconnaît : <ul style="list-style-type: none"> - l'hémorragie des membres et hors membres ; - la détresse respiratoire ; - les plaies par balles, par couteau ; - les blessures dues à une explosion ; - les brûlures ; - les fractures ;

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			<ul style="list-style-type: none"> - l'hypothermie ; - applique avec rigueur la méthode de prise en charge MARCHE (maîtriser les hémorragies, libérer les voies respiratoires, maintenir une ventilation efficace, prévenir la détresse circulatoire, reconnaître les lésions neurologiques et l'hypothermie, préparer l'évacuation) ; - met en œuvre les procédures de de libération des voies aériennes (LVAS), de réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et de position latérale de sécurité (PLS) ; - possède la connaissance sur : <ul style="list-style-type: none"> - l'anatomie (veines, artères, squelette, etc.) ; - la fréquence cardiaque et la fréquence

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
			respiratoire ; - la tension artérielle ; - la prise du pouls ; - les points de compression directs, pansements compressifs, garrots, etc. ; - la conduite à tenir selon les fractures ; - les positions antalgiques ; - l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) ; - vérifie les signaux de détresse vitale ; - est informé des fautes et gestes à éviter ; - reste calme et méthodique dans ses actions

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A25. Préservation	<p>Afin de préserver l'intégrité de la (des) victime(s), assurer la permanence de la surveillance tout en effectuant un bilan complémentaire</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir les gestes de secours ; - assurer la permanence de la surveillance ; - réévaluer l'état de la (des) victime(s) ; - réaliser le bilan complémentaire 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutient les gestes de secours ; - réévalue l'état de la (des) victime(s) ; - réalise le bilan complémentaire selon la méthode RYAN ; - renseigne la fiche bilan
A26. Organisation	<p>Afin de conserver la maîtrise de la scène et de la situation, chapeauter les moyens et les actions en fonction des compétences individuelles et de l'aide attendue</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les actions à mener ; - répartir et contrôler l'exécution des tâches ; - identifier et formuler la demande de moyens complémentaires ; - vérifier la conformité des renforcements ; - rendre compte régulièrement 		<ul style="list-style-type: none"> - les actions à mener sont définies ; - les tâches sont réparties ; - l'expression des compléments est effective ; - les contrôles sont efficaces ; - les comptes rendus sont clairs et exhaustifs

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A27. Prise en charge	La prise en charge de la (des) victime(s) est organisée selon la situation (localisation, environnement, milieu, contraintes locales, moyens disponibles, compétences détenues, etc.), sous la responsabilité du régulateur. Selon la nécessité, l'évacuation est décidée.		
A271. Moyens internes	<p>Afin d'acheminer le(s) blessé(s) vers une structure idoine, le(s) conditionner puis le(s) transporter avec les moyens propres</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser le transport ; - conditionner le(s) blessé(s) en s'adaptant à la situation ; - poursuivre sa (leur) surveillance; - vérifier la présence et le contenu de la (des) fiche(s) bilan ; - commenter le contenu de la (des) fiche(s) bilan lors de la transmission 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le transport est organisé ; - le relevage basique est effectif ; - le(s) blessé(s) est (sont) conditionné(s) ; - la surveillance est maintenue ; - la réactualisation de la (des) fiche(s) bilan est effective ; - la(les) fiche(s) bilan est (sont) commentée(s) lors de la transmission

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A272. Moyens externes	<p>Afin de permettre la prise en charge par l'élément extérieur désigné, organiser l'accueil, tout en maintenant la surveillance vitale</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier l'élément d'évacuation attendu ; - établir le contact avec l'élément d'évacuation, dans la mesure du possible ; - colliger les informations ; - organiser un dispositif d'accueil ; - vérifier la conformité des renforcements ; - poursuivre la surveillance du (des) blessé(s) ; - commenter le contenu de la (des) fiche(s) bilan lors de la transmission 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifie l'élément d'évacuation ; - prend contact avec lui, si possible ; - collige les informations ; - organise un dispositif de protection voire de marquage/balisage ; - maintient la surveillance ; - commente le contenu de la (des) fiche(s) bilan lors de la transmission

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

BLOC DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES E : TÉLÉPILOTER ET EXPLOITER UN SYSTÈME DE MINIDRONES DANS UNE ZONE DE CRISE

Préambule :

Afin de faciliter la compréhension pour d'éventuels néophytes et à des fins de vulgarisation, le terme « drone » se substituera dans ce document à celui de « RPAS » (Remotely Piloted Aircraft System) ou « système d'aéronef piloté à distance ».

Dénoté aussi UAV ou UAS (aéronef sans pilote), le drone est un robot volant doté de nombreux capteurs, piloté à distance variable et qui permet d'embarquer une charge utile (appareil photo, caméra vidéo, caméra thermique, sondes de toute nature, etc.) voire d'acheminer rapidement un objet (matériels de secours, de santé, etc.) vers des zones dangereuses ou peu accessibles pour l'homme.

On emploie la formule « système de drone » qui comprend l'aéronef télépiloté, le poste de commande (radiocommande ou ordinateur intégré) et les moyens de communication (interface entre l'appareil et les moyens de traitement des informations). Son appellation officielle pour la DGAC est RPAS ou système d'aéronef piloté à distance.

Dans ce cadre, il permet de relever des données aériennes destinées être traitées et analysées (opérations de recherches aériennes de sauvetage, surveillance environnementale, récolte d'intérêt météorologique, par exemple).

Les informations recueillies, en amont d'une mission ou lors de son déroulement, peuvent être utilisées pour étudier l'évolution d'un environnement incertain, optimiser la gestion de crise, ou encore améliorer la sécurité/sûreté.

Les compétences des certifiés s'appliquent aux mini, micro ou nanodrones selon les quatre scénarios (voir annexe 8).

Il est à noter que les compétences décrites sont issues de l'arrêté du 18 mai 2018 de la DGAC et qu'on ne peut y déroger tant dans les domaines d'emploi que dans la description des actions.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

Spécialiste des missions techniques avec traitement des données, le télépilote de drone inséré dans une structure est placé sous le contrôle direct d'un responsable opérationnel. Le système constitue une source de recueil d'informations en temps réel. Grâce à cette capacité, il peut renseigner en direct ou en différé, lors d'une intervention permettant de mieux apprécier la réalité du terrain.

Techniquement autonome, l'équipe ou la structure peut, grâce aux informations du drone, se réorganiser en cours de mission (approche de l'objectif, changement d'itinéraire, etc.).

Le télépilote est également en mesure de gérer sa zone de travail pour opérer en toute sécurité selon les quatre scénarios d'emploi des drones définis par la direction générale de l'aviation civile (voir annexe 8).

A1. Préparation du vol

A11. Analyse de la demande	<p>Afin de remplir au mieux la mission assignée, collaborer à l'analyse dans son cadre espace-temps en identifiant les caractéristiques majeures de la situation, en exploitant les informations disponibles et en proposant un mode de réalisation</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser l'intention, les contraintes (discrétion, délais, etc.) et l'effet final recherché ; - étudier la météo (en particulier, faire l'estimation sens et vitesse du vent/orages magnétiques/brouillage), en prenant en compte l'aspect tactique de la mission ; - appréhender l'espace aérien dans lequel il évolue (NOTAM, protocole) ; - étudier la faisabilité de la mission (en conformité avec le manuel d'activités particulières ou MAP) ; - recommander le moyen adapté 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat maîtrise à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la perception de la mission dans son cadre espace-temps ; - l'identification des caractéristiques majeures de la situation ; - l'exploitation des informations disponibles ; - l'analyse précise et cohérente de situation ; - le MAP dans son intégralité ; - le choix du mode de réalisation en argumentant de façon rationnelle
----------------------------	--	--	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A12. Préparation du vol mission	<p>Afin d'adapter le vol à la mission</p> <p>considérer et vérifier tous les éléments entrant en ligne de compte</p> <p>en se conformant, d'une part au choix issu de l'analyse mission et d'autre part, aux exigences techniques de l'aéronef, tout en identifiant et anticipant les cas non conformes</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier que la charge utile sélectionnée est compatible avec l'aéronef ; - vérifier que la masse en opération de l'aéronef est compatible avec le scénario considéré ; - déterminer et évaluer avec exactitude les conditions de l'environnement général pouvant avoir une incidence sur le vol (trafic aérien, conditions météorologiques, SUP AIP, NOTAM, RTBA, Voltac, etc.) ; - établir, sur le plan tactique, les zones d'exclusion aériennes ; - apprécier les limites techniques d'exploitation (élongation, capacités d'emport, etc.) ; - établir les zones de poser (départ, arrivée, urgences) ; - répertorier les obstacles et les zones à risques durant le vol ; - définir le volume de la zone de travail (altitude/hauteur mini et maxi, distance/élongations) ; - déterminer sur le plan technique les secteurs proches de la zone d'opération dont le survol est interdit, réglementé ou soumis à des conditions particulières ; - gérer la mise en place de la zone minimale d'exclusion en fonction du type de scénario considéré ; - expliquer aux personnes se trouvant dans la zone minimale d'exclusion, les risques encourus et la conduite à tenir ; - collecter les attestations d'information des personnes se trouvant à l'intérieur de la zone minimale d'exclusion ; 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la préparation est rigoureuse ; - les contraintes techniques dues à l'aéronef (charge utile, masse, compatibilité logicielle, etc.) sont prises en compte ; - les interactions avec les éventuels autres vecteurs dans la zone de mission sont prises en compte ; - la zone d'exclusion au sol est matérialisée avec les moyens appropriés (rubalise, barrière, planton, etc.) ; - le paramétrage des barrières virtuelles est conforme au scénario ; - le <i>fail safe</i> (RTH) est déterminé ; - la ou les zones de vol sont bien identifiées ; - l'information sur les risques encourus et les conduites à tenir est claire et diffusée ; - les attestations sont

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - vérifier la présence de tous les documents nécessaires à l'opération considérée ; - négocier les autorisations auprès des autorités gérant l'espace aérien ; - établir un plan de vol (tracé de la route sur une carte, une vue satellite, etc.) ; - établir l'autorité du télépilote envers les autres personnes se trouvant sur zone d'opération ; - inventorier les cas non conformes et envisager les parades ; - briefier les membres de l'équipe ; - informer les partenaires et le responsable opérationnel du plan de vol établi ; - effectuer les démarches réglementaires propres au scénario choisi (CERFA, autorisations et/ou protocoles) 		<ul style="list-style-type: none"> recueillies ; - les documents sont présents ; - le plan de vol établi tient compte des contraintes tactiques et techniques - l'autorité du télépilote est établie ; - les cas non conformes (dysfonctionnements, procédures anormales et d'urgence) sont inventoriés et les parades idoines sont prévues ; - l'information tant de l'équipe que des partenaires est efficiente ; - détient les documents conformes au type de scénario choisi (autorisations, protocoles, etc.)

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A13. Préparation du vol machine	<p>Afin de réaliser le vol planifié, vérifier les éléments constitutifs de l'aéronef par l'application rigoureuse des procédures ou documents techniques et les différents réglages inhérents à la sécurité</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer la procédure de mise en œuvre du système selon les recommandations du fabricant ; - vérifier que tous les éléments amovibles de l'aéronef sont correctement fixés ; - vérifier la compatibilité des configurations logicielles de la station sol et de l'aéronef ; - vérifier la conformité du système de limitation d'énergie d'impact ainsi que le fonctionnement du système déclencheur s'il existe ; - régler le limiteur de zone et d'altitude ; - régler le mode de fonctionnement du dispositif fail-safe ; - vérifier la cohérence de la position obtenue si l'aéronef est équipé d'un équipement de positionnement ; - vérifier l'énergie (niveau de charge des batteries vecteur/station de contrôle/écran de retour vidéo et autres périphériques) ; - vérifier le bon fonctionnement du drone en vol avant le début de la mission [détection d'éventuelles interactions extérieures néfastes (brouillage), test des commandes sur tous les axes] 	<p><u>Voie formative</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - les procédures sont appliquées avec rigueur, méthode et intransigeance ; - les contrôles, vérification ou réglages sont exhaustifs ; - tous les éléments amovibles sont répertoriés et vérifiés ; - la compatibilité logicielle est efficace ; - les systèmes de sécurité sont conformes aux préconisations techniques et sont réglés et vérifiés ; - la charge énergétique est suffisante pour la mission

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation

A2. Gestion des différentes phases du vol

<p>A21. Phase de mise en œuvre</p>	<p>Afin de faire décoller le drone, garantir la mise en œuvre du vecteur dans des conditions de sécurité optimales en tenant compte des informations actualisées</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler la conformité des caractéristiques de la zone de décollage (altitude, vitesse et sens du vent, orientation du drone, obstacles, brouillage éventuel, etc.) ; - calibrer le drone ; - contrôler les informations de télémétrie, l'acquisition des satellites, etc. ; - harmoniser le travail de préparation avec un second opérateur, le cas échéant ; - tester le système avant décollage ; - se coordonner avec l'autorité dès que le drone est prêt à débiter la mission 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - le travail sous contrainte est rapide et précis (nuit, gestion du stress et de la fatigue) ; - la structure des comptes rendus est conforme ; - les fondamentaux de l'aéronautique sont maîtrisés ; - les gestes techniques de pilotage sont précis et conformes aux procédures comme aux règles de sécurité
------------------------------------	---	--	---

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Phase de vol Opérationnel	<p>Pour assurer la mission dans le respect du plan de vol, télépiloter le vecteur en maîtrisant sa trajectoire</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - opérer l'aéronef à l'intérieur de l'ensemble de l'espace défini par le scénario considéré, tout système embarqué fonctionnant; - maintenir le système à l'intérieur de l'enveloppe de vol normale ; - gérer les paramètres de vol en se conformant à la phase préparatoire ; - vérifier régulièrement les paramètres de vol (autonomie, télémétries, qualité de la liaison, etc.) ; - assurer la gestion du déplacement du vecteur dans l'espace, en situation normale ou dégradée, en ajustant les différents paramètres techniques aux données recueillies ; - conserver une distance de sécurité suffisante par rapport aux obstacles ; - situer son vecteur dans l'espace (3D), tout en conservant la possibilité de revenir à un mode de vol dégradé, si nécessaire ; - prendre en compte la zone minimale d'exclusion des tiers au cours du vol ; - opérer l'aéronef qui circule sans personne à bord lors d'une discontinuité du critère en vue dans le cadre d'un scénario 1 ; - prévoir ou détecter les conflits de circulation ou tout autre danger et prendre les mesures appropriées ; - prioriser le recueil d'information en prenant en compte les objectifs d'opportunité ; - en situation de vol dégradé, maintenir le vecteur dans le volume aérien dédié ; - gérer l'incursion d'un autre aéronef (habité ou qui circule sans personne à bord) dans la zone d'opération ; - optimiser l'emploi du capteur (recherche de points d'intérêt) selon 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la perception est précise et la compréhension de la situation opérationnelle est juste ; - les risques pouvant influencer sur l'opération sont identifiés et hiérarchisés ; - l'état du système est déterminé et évalué avec exactitude ; - la position du système est appréciée avec exactitude dans les plans vertical et horizontal, sa trajectoire de vol prévue ; - les conditions de l'environnement général qui peuvent avoir une incidence sur le vol sont bien appréhendées ; - le temps et l'énergie sont appréciés en permanence ; - la trajectoire de l'autre aéronef et la

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A22. Phase de vol opérationnel (suite)	<p>les besoins de l'intervention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer en langue anglaise, en employant les termes techniques élémentaires ; - commander le système en utilisant les moyens automatisés avec précision et en douceur, compte tenu de la situation ; - maintenir la trajectoire de vol souhaitée en utilisant les moyens automatisés ; - prendre les mesures appropriées en cas d'écart par rapport à la trajectoire de vol souhaitée ; - identifier en temps opportun le niveau et le mode appropriés de fonctionnement automatisé compte tenu de la phase de vol et de la charge de travail ; - commander le drone de façon sûre en cas de dégradation du fonctionnement automatisé, en utilisant seulement le rapport entre l'assiette, la vitesse et, s'il y a lieu, la poussée du vecteur 		<p>manœuvre d'évitement à effectuer (ramener le drone au sol, modifier la trajectoire de vol) sont bien évaluées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les fondamentaux de l'aéronautique sont maîtrisés ; - les procédures de vol (contrôles vitaux, respect du plan de vol, discrétion, etc.) sont maîtrisées ; - le cadre légal est respecté, en particulier les quatre scénarios édictés par la DGAC ; - le vocabulaire anglais spécifique aux drones est compris et exprimé aisément ; - les paramètres de vol sont vérifiés régulièrement

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A23. Communication	<p>Afin d'assurer les échanges formels ou informels, verbaux ou écrits, opérationnels ou techniques, communiquer efficacement, en situations normales et exceptionnelles</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer que le destinataire est prêt et en mesure de recevoir l'information ; - identifier quoi, quand, comment et avec qui communiquer ; - transmettre des messages clairs, précis et concis ; - confirmer que le destinataire a bien compris l'information importante ; - écouter activement l'information transmise ; - poser des questions pertinentes et efficaces ; - interpréter correctement les communications non verbales 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lit et interprète les messages reçus par liaison de données et y répond correctement ; - établit des comptes rendus exacts, conformément aux procédures d'exploitation ; - le cas échéant, utilise le contact visuel, le langage corporel et les gestes qui cadrent avec les messages verbaux et les appuient ; - établit des comptes rendus satisfaisants répondant aux orientations opérationnelles

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A24. Application des procédures	<p>Afin de fournir une réponse appropriée, appliquer les procédures idoines en se conformant aux instructions d'exploitation publiées, aux règlements applicables et au MAP</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer les procédures d'exploitation normalisées à moins qu'un degré supérieur de sécurité n'impose un écart approprié ; - identifier et appliquer en temps opportun toutes les instructions d'exploitation ; - respecter les règlements applicables ; - employer les expressions conventionnelles et les procédures normalisées de radiotéléphonie en interne (hors fréquences aéronautiques) 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecte et applique les règlements, textes et procédures en vigueur ; - exécute les instructions reçues du degré supérieur ; - utilise les procédures de radiotéléphonie en interne, hors des fréquences aéronautiques
A25. Gestion des situations anormales	<p>Afin de gérer de façon optimale les modes dégradés, détecter et répondre aux situations d'urgence et anormales en assurant la sécurité</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer la trajectoire de l'aéronef dans des situations dégradées ; - gérer le cas d'une sortie de la zone d'opération définie lors de la préparation du vol ; - opérer l'aéronef malgré le déclenchement du limiteur de hauteur ; - opérer les différents mécanismes de sauvegarde équipant l'aéronef ; - choisir le mécanisme de sauvegarde adapté à une situation donnée ; - choisir le mécanisme de sauvegarde adapté à une situation donnée ; - gérer une perte de vue temporaire de l'aéronef en scénarios S-1 ou S-3 ; 	<p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gère en continu le vol, quelle que soit la cause de l'anomalie (altitude, direction, position, etc.) ; - choisit rapidement puis opère le mécanisme de sauvegarde ; - prévoit de façon exhaustive ce qui pourrait arriver et prépare des mesures pour garder la maîtrise de la situation ; - reconnaît les signes

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A25. Gestion des situations anormales (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - gérer le cas d'une perte de contrôle en altitude ou en position due à des phénomènes extérieurs ; - réaliser un compte-rendu d'évènement ; - identifier la possibilité du développement d'une situation d'urgence ou anormale à partir de l'information disponible ; - déterminer la nature de l'urgence et la prioriser ; - décider les actions les plus appropriées à initier ; - suivre les procédures prescrites en termes de communication et de coordination des situations d'urgence ; - évaluer l'impact du mode dégradé d'exploitation ; - prendre les actions, lorsque nécessaire, pour assurer la sécurité des personnes survolées ; - établir des solutions dans le cas où aucune procédure n'existerait pour répondre à une situation anormale donnée 		<ul style="list-style-type: none"> de diminution de la conscience de la situation et y réagit de manière efficace ; - s'adapte et décide sans délai, avec clairvoyance, l'action à mener la plus appropriée ; - établit et déclare un compte-rendu d'évènement dans les règles de l'art
A26. Phase d'atterrissage	<p>Afin de préserver l'intégrité du vecteur et du personnel environnant, réaliser un atterrissage en toute sécurité en gardant le contrôle</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - anticiper la phase d'atterrissage sur le plan technique ; - évaluer l'intégrité de la zone de poser (obstacle ou personnel) et en interdire l'accès ; - contrôler le vecteur durant toute la phase de poser 	<p><u>Voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p><u>VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - la sauvegarde du personnel et du matériel est assurée ; - les gestes techniques sous stress ou fatigue sont effectués en toute sécurité ; - le contrôle du vecteur est assuré durant toute la phase de poser, avec ou sans la fonction « RTH » (<i>return to home</i>)

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
A3. Débriefing et remise en condition			
A31. Exploitation du vol	<p>Afin de transmettre des informations circonstanciées, exploiter les relevés avec précision en décrivant fidèlement les points d'intérêt détectés</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - exploiter et interpréter les données (logiciel « Système d'Information Géographique », dossier d'objectif, présentation particulière) ; - analyser le vol et les problèmes éventuels rencontrés afin d'y remédier pour les vols suivants 	<p>Voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôles de connaissances ; - mises en situation contextualisées ; - études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles. <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - l'analyse post-action est pertinente ; - la maîtrise technique du vecteur est effective ; - le compte-rendu de vol est transmis pour analyse et RETEX
A32. Maintien de la navigabilité	<p>Afin de réutiliser rapidement, voire immédiatement, le système, préserver les capacités opérationnelles du vecteur en réalisant les opérations élémentaires de maintenance</p> <p><u>Par la maîtrise de ces savoir-faire opérationnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - inspecter l'état général du matériel ; - vérifier l'énergie (niveau de charge des batteries vecteur/ station de contrôle/ écran de retour vidéo) ; - vérifier point par point tous les éléments liés à la sécurité sur l'appareil (moteur/hélices/ fuselage/châssis/câblage/ nacelle) ; - analyser éventuellement une panne ou une dégradation ; - effectuer une réparation de son niveau ou demander une intervention, le cas échéant ; - assurer le suivi des vols (télépilote et vecteur) ; - éventuellement, gérer le parc de vecteurs 		